



**A**SSOCIATION  
**D**ÉPARTEMENTALE pour la  
**S**AUVEGARDE de l'  
**E**NFANT à l'  
**A**DULTE

L'Association Départementale de la Vienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte est une association déclarée à but non lucratif, régie par la loi 1901.

L'ADSEA a pour objectif de concourir à la prévention et au traitement des difficultés, qui conduisent les plus fragiles dans un processus d'exclusion et de marginalisation.

Elle gère sur le département plusieurs établissements et services dans les domaines suivants :

- Prévention spécialisée,
- Protection de l'enfance,
- Soutien à la parentalité,
- Insertion sociale et professionnelle.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Président d'Honneur : M. Marcel GUILLOTEAU**

**Président : M. Robert TIMON**

**Vice-président : M. DE FOUQUET Jacques**

**Vice-président : M. BENOTEAU Paul**

**Vice-président : M. GUERIN Jean**

**Secrétaire :** Mme LE BRAS Annick

**Secrétaire adjoint :** M. PROISY Jean-Claude

**Trésorier :** M. AVELINE Pascal

**Trésorier adjoint :** M. LEBARBIER Roger

**Membres :** M. LEGEAIS Raymond

M. ROUSSILLON Jackie

M. MUSEREAU Yves

Mme LIEGE Mireille

M. MARCELLI Daniel

M. VERDY Joël

M. BOUET Roland

Mme VIGILANT Marie-Hélène

**Un membre représentant les municipalités de Poitiers, Châtelleraut, Naintré et Buxerolles**

---

8, allée du Parchemin - 86180 BUXEROLLES Tél. : 05.49.61.06.00 - Fax : 05.49.61.01.07  
Mail : [contact@adsea86.fr](mailto:contact@adsea86.fr) - Site Internet : [www.adsea86.fr](http://www.adsea86.fr)

**Directeur Général : Olivier LAFON**

## PREVENTION



### **Prévention et Médiation :**

#### **Directeur : E. DELESTRE**

8 allée du parchemin – 86180 Buxerolles  
Tél : 05.49.01.08.35 – Fax : 05.49.01.09.78  
[prev.poitiers@adsea86.fr](mailto:prev.poitiers@adsea86.fr)

5, rue Charles Cros – 86100 Châtellerault  
Tél : 05.49.21.49.13 – Fax : 05.49.21.81.69  
[prev.chatel@adsea86.fr](mailto:prev.chatel@adsea86.fr)

#### **✚ Équipe de Prévention Spécialisée de Poitiers et Châtellerault**

En référence à la circulaire du 4 Juillet 1972, les éducateurs de prévention rencontrent les jeunes, les familles, dans leur milieu naturel de vie, sans qu'existe un mandat administratif ou judiciaire nominatif. L'action éducative respecte donc rigoureusement la libre adhésion et l'anonymat.

Cette relation est basée avant tout sur la confiance mutuelle, en offrant des réponses adaptées.

Les équipes se penchent quotidiennement sur les processus de marginalisation et mènent des actions spécifiques.

Les grands principes d'interventions éducatives sont : la relation individuelle, la contribution au développement d'une action globale, le développement des réseaux de solidarité.

#### **✚ Médiation sociale et éducative**

La médiation sociale et éducative vise, à partir de supports éducatifs et relationnels à la prévention et au règlement des conflits dans l'habitat social et le transport.

Le médiateur doit faire appel, à partir d'une territorialisation de son activité, à des actions collectives qu'il peut mener avec les populations. Le but de ses actions et de sa présence sociale sur le quartier est de renforcer les liens de confiance et la crédibilité de son positionnement de médiateur lors des litiges à régler.



### **Prévention des addictions :**

#### **Directeur : B. Clément**

8 allée du parchemin – 86180 Buxerolles  
Tél : 05.49.18.21.85 – Fax : 05.49.61.01.07 –  
[bruno.clement@adsea86.fr](mailto:bruno.clement@adsea86.fr)

#### **✚ Service Prévention ADDictions (SPAD) Poitou-Charentes**

Le SPAD intervient sur le territoire du Poitou-Charentes dans le cadre d'actions et de programmes de prévention des conduites addictives.

Son action s'articule en quatre niveaux complémentaires :

- Appui aux porteurs d'actions (établissements scolaires et de formation, centre de loisirs, structures sociales et médicosociales, milieu du travail...) : élaboration, montage, recherche de financements, mise en œuvre, coordination, suivi, évaluation
- Mise en œuvre d'actions et/ou de programmes spécifiques de prévention
- Animation des réseaux de professionnels intervenant en prévention des addictions

- Organisation d'actions de formation (concepts, méthodes, outils...).

### **EKINOX / Collectif de réduction des risques en milieu festif**

L'activité du collectif EKINOX s'inscrit dans une démarche de réduction des risques et des dommages. Par des actions adaptées, menées sur les sites festifs (concerts, festivals, technivals, raves, free parties...), il s'agit :

- De protéger les consommateurs et l'ensemble de la société des dommages résultant de l'usage des drogues licites et illicites
- De faire évoluer les comportements des usagers vers des consommations à moindres dommages ou vers l'abstinence.

### **Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants**

L'objectif de ce stage est d'induire une prise de conscience des risques liés à l'usage des drogues sur le plan sanitaire ainsi que les implications pénales et sociales de cette conduite, afin de décourager les consommations et d'éviter notamment l'installation des usages problématiques. Le public visé par ces stages pédagogiques est essentiellement l'utilisateur peu ou pas encore dépendant et pour qui la mesure de rappel à la loi ne semble pas adaptée.

Le stage est payant et proposé aux contrevenants par le Procureur de la république, principalement via la procédure de composition pénale.

## PROTECTION de l'ENFANCE



ADSEA 86

### **Foyers Éducatifs Mixtes (F.E.M.)**

**Directeur : A. MICHEL**

15 rue du Général Reibel – 86100 Châtelleraut

Tél : 05.49.21.14.11 – Fax : 05.49.21.26.66 - [fem86100@club-internet.fr](mailto:fem86100@club-internet.fr)

Internat spécialisé de 48 places, habilité justice et aide sociale concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide Sociale à l'Enfance.

L'établissement est organisé en quatre unités :

- Trois Foyers pouvant accueillir 27 jeunes âgés de 12 à 18 ans (voire plus), tous situés en ville. Un accueil séquentiel (temps foyer / temps famille) est proposé chaque fois que possible afin de faciliter le retour en famille.

- Une unité d'accueil personnalisé en milieu naturel (A.P.M.N.), pouvant aider 21 jeunes âgés de 17 à 21 ans en hébergement, à partir d'un accueil diversifié (appartements, chambres en ville, structures collectives telles que foyer des jeunes travailleurs ou internats scolaires, etc.) et d'un accompagnement éducatif personnalisé et individualisé.



## **Centre Éducatif et de FORMation Départemental (C.E.FOR.D.)**

**Directeur : A. MICHEL**

Avenue de la Naurais Bachaud – 86530 Naintré

Tél : 05.49.86.00.22 – Fax : 05.49.90.15.11 - [ceford@wanadoo.fr](mailto:ceford@wanadoo.fr)

L'établissement est habilité à accueillir des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur jusqu'à 21 ans.

Les adolescents sont confiés par les Juges des Enfants, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Le CEFORD a pour but :

- D'évaluer et de construire un projet éducatif individuel.
- De répondre aux besoins spécifiques de chaque adolescent(e) à tout moment de son évolution en maintenant la continuité de l'action éducative.
- De valider ses acquis.
- De découvrir des métiers.
- De l'aider à une meilleure insertion professionnelle, intégration sociale et réintégration scolaire.

Dans l'objectif que chaque adolescent puisse se reconnaître, en tant qu'acteur, dans le secteur scolaire et professionnel traditionnel.



## **Pôle de Réparation pénale d'Investigation de Soutien éducatif et de Médiation (P.R.I.S.M.)**

**Directrice : N. DELCOUSTAL**

14 rue de la Demi-Lune – 86000 Poitiers

Tél : 05.49.00.26.52 – Fax : 05.49.45.81.55 - [prism86@orange.fr](mailto:prism86@orange.fr)

### **-Investigation : MJIE :**

Sur décision du Juge des enfants, ces services ont pour mission d'apporter une aide à la demande du magistrat, au civil comme au pénal. Il s'agit d'une démarche de recueil d'information, d'analyse et d'évaluation de la situation d'un jeune pour proposer des solutions adaptées.

### **-Réparation Pénale pour mineur : 171 mesures par an**

Ordonnée par le Parquet et le Juge des Enfants vis-à-vis d'un mineur auteur d'un acte délictueux, la mesure de réparation vise à favoriser la restauration d'un rapport constructif à la société en soutenant l'exercice de la fonction parentale et en prenant en compte la victime.

### **-Administration Ad'hoc : 20 mesures /an**

Le Procureur de la République peut désigner un administrateur Ad'hoc pour assurer la protection des intérêts du mineur lorsque celle-ci n'est pas complètement exercée par ses représentants légaux.

## SOUTIEN A LA PARENTALITE



### **P.R.I.S.M. :**

#### **-Enquête Juge aux Affaires Familiales : 150 mesures / an**

Dans le cadre d'un contentieux familial, le Juge aux Affaires Familiales peut prévoir le recueil d'informations visant à l'aider dans sa prise de décision concernant l'avenir des enfants après la séparation ou les liens avec les grands parents.

#### **-Médiation :**

1. Médiation pénale à caractère familial ordonnée par le Parquet: 120/an
2. Médiation familiale adressée par le Juge aux Affaires Familiales ou à la demande directe des intéressés: 100/an

La médiation vise à aider les parents à élaborer par eux-mêmes des solutions aux conflits qui les opposent et qui concernent l'exercice de l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant.

#### **-Service d'Intervention Educative en Milieu Ouvert (SIEMO) : 125 mesures/an**

Dans l'objectif de prévenir les difficultés éducatives, il est proposé aux parents qui en sont demandeurs des mesures judiciaires et administratives, de soutien éducatif (AED) confiées par le Juge des enfants et le Conseil Général. Des mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) peuvent également être ordonnées par la justice.

## MANDATS JUDICIAIRES PRESENTENCIELS



### **P.R.I.S.M.:**

#### **Enquête sociale rapide (ESR) :**

Mesure d'investigation qui vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir l'insertion sociale.

#### **Enquête sociale d'orientation pénale :**

ESR renforcée qui comporte une étude de faisabilité pour la mise en œuvre éventuelle de mesures alternatives aux poursuites.

#### **Enquête de personnalité :**

Mesure d'investigation qui doit permettre aux magistrats de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen.

#### **Contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) :**

Il permet d'éviter ou d'organiser la rupture familiale, professionnelle et sociale tout en initiant un travail de prise de conscience et de responsabilisation du mis en cause.

#### **Stage de citoyenneté pour les auteurs de violences conjugales :**

Il a pour objectif de permettre aux auteurs de violences conjugales de réfléchir sur les actes qu'ils ont posés et ainsi les sensibiliser sur les conséquences familiales, personnelles, voire pénales, de leur violence.

## AIDE AUX VICTIMES



### **P.R.I.S.M.:**

Tél : 05.49.88.01.13 – Horaire : 9h00-12h30 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi

Le service d'aide aux victimes accueille toute personne victime directe ou indirecte d'infraction (violences volontaires, conjugales, familiales, agressions sexuelles, menaces, accidents de la circulation, atteintes aux biens...) ayant subi un préjudice (matériel, moral, corporel, d'agrément...) et qui se sent atteinte dans son intégrité.

Le service intervient à la demande de la victime ou sur réquisition du Procureur de la République, gratuitement et en toute confidentialité.

## INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



### **Service d'Insertion Sociale pour Adultes (S.I.S.A.)**

**Directeur : H. LALLEMANT**

31, avenue Pierre Abelin – 86100 Châtelleraud

Tél : 05.49.02.17.00 – Fax : 05.49.02.17.07 – [sis.adsea@orange.fr](mailto:sis.adsea@orange.fr)

**Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)** en habitat diffus d'une capacité de 40 lits : accueil, hébergement et accompagnement éducatif de personnes en grande difficulté sociale, dans des appartements équipés et dispersés sur la ville de Châtelleraud, avec contractualisation sur la base d'un projet d'insertion.

**Le dispositif DECLIC :** 40 mesures d'accompagnement global de personnes bénéficiaires du RSA momentanément très éloignées de l'emploi. Il est proposé une aide à la levée des freins à envisager l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

**Les mesures ASLL :** 60 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement qui consistent à mener une réflexion conjointe avec les personnes orientées vers le service et qui sont confronté à des difficultés liées au logement. L'ASLL peut prendre la forme d'une mesure dite « diagnostic », d'une aide au maintien et d'une aide à l'accès, selon le type de problématique posée.

**La plateforme mobilité :** L'ADSEA a obtenu dans le cadre d'un marché public organisé par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais la création et la gestion d'un pôle mobilité. Il s'agit d'un ensemble de dispositifs proposés par un opérateur unique concourant à répondre à la mobilité des personnes ayant à se déplacer pour des motifs professionnels (emplois, formations, entretiens...). Les outils existants sont les suivants : une auto-école associative (Point 12), location et location-vente de vélos et cyclomoteurs, location de voitures, ateliers de la mobilité, diagnostics mobilité... D'autres réponses et outils seront créés et proposés dans le cours de l'année 2012, la mise en œuvre du cahier des charges du marché public est prévu sur l'ensemble de l'année.

**L'association « Collectif Mobilier » :** Cette association est hébergée depuis de nombreuses années par le SISA. Nous mutualisons avec celle-ci le bureau d'accueil, le secrétariat et le véhicule utilitaire. Il s'agit de favoriser l'achat d'appareils électroménager neufs, de literie neuve et de mobilier d'occasion pour des personnes à très faibles ressources.



## **Centres d'Adaptation et de Redynamisation au Travail (CART)**

*POITIERS et CHATELLERAULT*

### **Directeur : J.C. GALY**

*46, rue de Slovénie – 86000 Poitiers  
Tél : 05.49.45.72.02 – Fax : 05.49.45.23.18  
[secretariat-cartpoitiers@adsea86.fr](mailto:secretariat-cartpoitiers@adsea86.fr)*

### **Directeur : R. GUERIN**

*11, rue Charles Cros – 86100 Châtellerault  
Tél : 05.49.21.29.95 – Fax : 05.49.93.29.71  
[cart.chatellerault@wanadoo.fr](mailto:cart.chatellerault@wanadoo.fr)*

Etablissements d'accueil d'hommes et femmes de 18 à 30 ans, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

**Mission** : Accompagner les stagiaires dans un processus d'insertion sociale et professionnelle.

**Objectifs** : Développer et valoriser des compétences pour permettre à la personne d'accéder à l'autonomie.

**Moyens** :

- Un service d'hébergement et de réadaptation sociale.
- Un service de remobilisation professionnelle.
- Un service d'appropriation de temps libre.
- Un service social et médico-psychologique.
- Une prise en charge individuelle et contractuelle des jeunes adultes par une équipe spécialisée et pluridisciplinaire.
- Un service d'accompagnement.

**Résultats** : *Depuis leur création, les CART ont permis l'intégration de 80 % des personnes qu'ils ont accueillies.*

**La pérennité de ces établissements originaux qui existent depuis plus de 40 ans est aujourd'hui menacée par la convergence tarifaire des ESAT.**